

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

Demande formulée par Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône, dans l'arrêté du 1^{er} Juin 2016 portant ouverture d'une enquête publique ayant pour objet la **demande d'autorisation formulée par la société GCA Logistic Marseille en vue d'être autorisée à exploiter une plate-forme logistique, ainsi qu'une installation de traitement de déchets non dangereux (pneumatiques usagés) Quartier des Gabelles Montée des Pins sur la commune de Rognac (13).**

ENQUETE PUBLIQUE

Décision n° E16000027 / 13 du Tribunal Administratif de Marseille du 23 mars 2016

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR



Août 2016-

Jacques BONNABEL

-I- L'enquête publique

L'enquête publique s'est déroulée comme prescrit pendant 33 jours, du 27 juin au 29 juillet 2016 inclus, normalement et de façon réglementaire.

-II- Les observations du public

Le registre de Berre l'Etang est vierge de toute observation.

Le registre de Rognac porte une seule mention. Celle-ci a été communiquée pour réponse éventuelle au responsable de l'unité. La réponse de la société GCA Logistics nous a été adressée le 10 août.

-III- Les conclusions du Commissaire enquêteur

Nous avons joint dans le corps de notre rapport la réponse apportée par GCA Logistics à l'observation formulée par le public suite à l'examen du dossier joint à la demande d'enquête publique prescrite par Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône.

Il nous paraît nécessaire d'insister sur le point particulier que constitue la question du risque incendie appelé à être minimisé par la réalisation d'importants travaux de création de murs coupe feu dans le cadre d'un plan d'actions pluri annuel.

Dans la mesure où ce plan d'action sera scrupuleusement respecté,

Nous émettons un **AVIS FAVORABLE** à la demande formulée par Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône, en vue de procéder à une enquête publique portant sur la demande d'autorisation formulée par la société GCA Logistic Marseille en vue d'être autorisée à exploiter une plate-forme logistique, ainsi qu'une installation de traitement de déchets non dangereux (pneumatiques usagés) Quartier des Gabelles Montée des Pins sur la commune de Rognac (13).

Marseille, le 4 septembre 2016

Le Commissaire enquêteur


Jacques BONNABEL